

## **MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN**

### **PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2017**

---

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 15<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille dix-sept (15 août 2017), à la salle municipale de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire  
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller  
Monsieur Gérald Delisle, conseiller  
Madame Diane Morasse Léveillé, conseillère  
Monsieur Michel Sasseville, conseiller  
Monsieur Yves Pagé, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

#### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 4 et 20 juillet 2017
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2017
- 1.5 Séance du conseil municipal VS Salle des loisirs Montauban

#### **2 TRÉSORERIE**

- 2.1 Autorisation paiement - Frais de remboursements des élus
- 2.2 Bordereau de dépenses du mois d'août 2017
- 2.3 Approbation des prévisions budgétaires révisés 2016 d'office municipal habitation
- 2.4 Entente de location pour l'exploitation d'un guichet automatique Desjardins
- 2.5 Adoption du rapport financier 2016
- 2.6 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2017
- 2.7 Demande d'aide financière VS Coopérative de solidarité de développement local de Montauban

#### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 6.1 Appui à la demande de soutien aux événements à la MRC de Mékinac pour le NDA JAM

- 6.2 Félicitations au comité du NDA JAM et de ses bénévoles
- 6.3 Entente de regroupement de l'Office municipal d'habitation de St-Tite, Ste-Thècle, St-Adelphe, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, St-Séverin, Grandes-Piles

## **7 AUTRES SUJETS**

- 7.1 Demande de soumission sur invitation pour les vérificateurs comptables 2017
- 7.2 Varia
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée
- 7.4 Levée de l'assemblée

## **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Guy Lavoie, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2017-08-132**

Monsieur Lavoie fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Gérald Delisle, appuyé par par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 15 août 2017 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption des procès-verbaux du 4 et 20 juillet 2017**

**2017-08-133**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 20 juillet ont été remis aux élus avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller M. Michel Sasseville et résolu que ces procès-verbaux soit adoptés tel que rédigés.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

#### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2017**

2017-08-134

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'août 2017 faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de juillet 2017 et devant être présentée au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller M. Gérald Delisle et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'août 2017.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

#### **1.5 Séance du conseil municipal VS Salle des loisirs Montauban**

2017-08-135

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu qu'une (1) ou deux (2) séances du conseil municipal se déroulent à la salle des Loisirs à Montauban durant l'année;

Il est proposé par le conseiller M. Jean-Louis Martel et appuyé par le conseiller M. Yves Pagé que la séance du conseil du 12 septembre 2017 se tiendra à la salle des Loisirs de Montauban au 411, rue Garneau.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

## **2 TRÉSORERIE**

### **2.1 Autorisation paiement - Frais de remboursements des élus**

2017-08-136

Les élus déclarent avoir des frais de remboursements de 104.88\$ pour le mois de juillet 2017.

Il est proposé par Mme Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller M. Michel Sasseville et résolu de rembourser monsieur Gérald Delisle au montant de 104.88\$ pour les dépenses encourues du mois de juillet 2017.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

### **2.2 Bordereau de dépenses du mois d'août 2017**

2017-08-137

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par Mme Diane Morasse Léveillée, M. Michel Sasseville, M. Gérald Delisle et M. Yves Pagé;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le journal # 339 pour les comptes à approuvés et payés;

**CONSIDÉRANT** les journaux # 337 et # 338 relatif aux dépenses autorisées par le directeur général au nom de la municipalité en vertu du règlement de délégation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Gérald Delisle, appuyé par le conseiller M. Michel Sasseville et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 juillet 2017, au montant de 146 914.59 \$, soient approuvés et payés ainsi qu'entériner les dépenses préautorisées par le Directeur Général au montant de 26 036.19 \$ en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité.

**QUE** le cumul des journaux # 337, # 338 et # 339 est de 172 950.78 \$;

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 juillet 2017.*

---

*Benoit Caouette  
Directeur général et Secrétaire-Trésorier*

### **2.3 Approbation des prévisions budgétaires révisés 2016 d'office municipal habitation**

3017-08-138

**CONSIDÉRANT** que la société d'habitation du Québec a approuvé les prévisions budgétaires révisées 2017 de l'office municipal habitation avec un déficit de 96 947.00\$;

**CONSIDÉRANT** que la part de la Municipalité sera de 9 695 \$ pour 2017;

**CONSIDÉRANT** que l'OMH nous doivent un montant de 12253.00\$ pour 2016;

Il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillé, appuyé par le conseiller M. Michel Sasseville que ce conseil autorise les prévisions budgétaires révisées de 2017 de l'office municipal habitation.

**QUE** la contribution pour 2017 est de 9 695.00\$ - 12 253.00\$ = -2558.00\$;

**QUE** l'OMH nous a fait un chèque au montant de 2558.00\$ pour régulariser la situation;

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

### **2.4 Entente de location pour l'exploitation d'un guichet automatique Desjardins**

2017-08-139

**CONSIDÉRANT** que le 545, avenue des Loisirs appartient à la Municipalité et que celle-ci agit en titre de "Locateur";

**CONSIDÉRANT** que la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf, ayant son siège social au 1075, boulevard Bona-Dussault à Saint-Marc-des-Carières et que celle-ci agit en titre de "Locataire";

**CONSIDÉRANT** que le terme de location pour l'exploitation d'un guichet automatique Desjardins dans le local mentionné ci-haut est d'une durée de deux (2) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** que le loyer annuel pour la durée du bail sera de trois mille dollars (3 000 \$), payable en 2 versements de 1 500\$ chacun en juin et décembre de chaque année et que le loyer comprend l'ensemble des dépenses reliées à l'exploitation du

guichet automatique;

Il est proposé par le conseiller M. Gérald Delisle, appuyé par le conseiller M. Jean Louis-Martel que ce conseil accepte ladite entente de location pour l'exploitation d'un guichet automatique Desjardins dans le local situé au 545, avenue des Loisirs.

**Que** le Maire et le Directeur Général soient et sont autorisés à signer l'entente de location pour le guichet automatique;

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

## **2.5 Adoption du rapport financier 2016**

Note au procès-verbal :

M. Gabriel Fournier Lacombe, de la firme Desaulniers , Gélinas, Lanouette, s.e.n.c.r.l. vérificateur pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016, présente le rapport financier et répond à toutes les questions qui lui sont posées par le public pendant 1h25 minutes.

Suite à ses explications, il y a quelques éléments de corrigés au rapport financier qui n'affectera par le surplus au rapport financier. Cependant, le conseil a jugé bon de reporter l'adoption du rapport financier à une séance ultérieure afin d'avoir les tableaux corrigés en main.

Mme Martine Frenette, remercie et félicite M. Gabriel Fournier Lacombe pour sa belle présentation du rapport financier.

## **2.6 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2017**

Note au procès-verbal :

Après la présentation du rapport financier 2016, il y a eu discussions entre les élus afin de savoir s'ils renommaient la même firme ou s'ils allaient en soumission.

Suite aux discussions, les élus ont décidé d'aller en soumission sur invitation pour les vérificateurs comptables pour le rapport se terminant le 31 décembre 2017

La raison est simple, c'est de vérifier si nous pouvons obtenir un meilleurs prix sur le marché.

## **2.7 Demande d'aide financière VS Coopérative de solidarité de développement local de Montauban**

2017-08-140

**CONSIDÉRANT** que la Coopérative de solidarité de développement local de Montauban organise à chaque année l'activité Rivière Batiscan en Fête;

**CONSIDÉRANT** que les 8 et 9 juillet dernier, plus d'une quarantaine de personnes ont fait la descente de la rivière le samedi et qu'une douzaine ont parcouru les sentier, sur le sentier National, le dimanche;

**CONSIDÉRANT** que cette activité implique certaines dépenses financières;

Il est proposé par le conseiller M. Jean-Louis Martel, appuyé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillé et résolu que ce conseil accorde une aide financière au montant de 100\$ à la Coopérative de solidarité de développement local de Montauban.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

**3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**6.1 Appui à la demande de soutien aux événements à la MRC de Mékinac pour le NDA JAM**

2017-08-141

**CONSIDÉRANT** que le NDA JAM a besoin d'améliorer leurs infrastructures et d'avoir un site adéquat pour recevoir les participants et spectateurs;

**CONSIDÉRANT** que cet activité événementiel et touristique est un moteur économique important pour notre municipalité;

Il est proposé par le conseiller M. Michel Sasseville, appuyé par le conseiller M. Gérald Delisle et résolu que ce conseil appui la demande de soutien aux événements de la MRC de Mékinac pour un montant de 1 000 \$ et que celle-ci soit versée au NDA JAM.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

**6.2 Félicitations au comité du NDA JAM et de ses bénévoles**

2017-08-142

**CONSIDÉRANT** que cette année le NDA JAM organisait sa 12<sup>e</sup> édition;

**CONSIDÉRANT** que cet événement a été l'occasion de divertir et de réunir les citoyens(nes) ainsi que les gens de partout dans la province aux activités organisées par le comité;

**CONSIDÉRANT** que l'événement a su redonner au suivant: les profits des deux sites de camping sont remis en partie à la Maison des jeunes l'Index, l'argent amassée suite au retour des canettes est remis à Opération Enfant Soleil, un certain montant des campings ainsi que la générosité du public ont été remis aux parents de Donovan, qui souffre d'une maladie génétique rare et qui a besoin de soins spéciaux et l'achalandage à l'épicerie et au poste d'essence contribue grandement aux retombées économiques dans notre municipalité;

Il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillé, appuyé par le conseiller M. Gérald Delisle et résolu que ce conseil adresse des félicitations au comité du NDA JAM ainsi qu'à la centaine de bénévoles qui ont contribué à cette belle réussite.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

**6.3 Entente de regroupement de l'Office municipal d'habitation de St-Tite, Ste-Thècle, St-Adelphe, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, St-Séverin, Grandes-Piles**

2017-08-143

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de St-Tite, l'Office municipal d'habitation de Ste-Thècle, l'Office municipal d'habitation de St-Adelphe, l'Office municipal d'habitation de Lac-aux-Sables, l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Montauban, l'Office municipal d'habitation d'Hérouxville, l'Office municipal d'habitation de St-Séverin et l'Office municipal d'habitation de Grandes-Piles ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté, aux conseils municipaux des villes de St-Tite, Ste-Thècle, St-Adelphe, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Hérouxville, St-Séverin et de Grandes-Piles, un projet d'entente de regroupement des huit offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel, appuyé par le conseiller M. Gérald Delisle et résolu unanimement;

**QUE** le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de St-Tite, l'Office municipal d'habitation de Ste-Thècle, l'Office municipal d'habitation de St-Adelphe, l'Office municipal d'habitation de Lac-aux-Sables, l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Montauban, l'Office municipal d'habitation d'Hérouxville, l'Office municipal d'habitation de St-Séverin et l'Office municipal d'habitation de Grandes-Piles suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**QUE** le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer cette entente de regroupement pour les offices d'habitations;

*Note: L'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec stipule que le regroupement doit faire l'objet d'une recommandation favorable de la part des municipalités qui ont demandé la constitution des offices regroupés.*

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**7 AUTRES SUJETS**

**7.1 Demande de soumission sur invitation pour les vérificateurs comptables 2017**

2017-08-144

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité renouvelle la firme comptable année après année;

**CONSIDÉRANT** que conseil désire faire une demande de soumissions sur invitation afin d'obtenir le meilleur prix pour le rapport financier 2017;

Il est proposé par le conseiller M. Gérald Delisle appuyé par le conseiller M. Yves Pagé que ce conseil demande des soumissions sur invitation pour la vérification des états financiers 2017;

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

## **7.2 Varia**

## **7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée**

Début: 22h07

Fin: 22h27

## **7.4 Levée de l'assemblée**

**2017-08-145**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par le conseiller M. Gérald Delisle, appuyé par le conseiller M. Yves Pagé résolu que la séance soit levée à 22h30.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

---

Monsieur Jean-Guy Lavoie  
Maire

---

Monsieur Benoit Caouette  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*" Je Jean-Guy Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 17 août 2017.*